

## **CH\_VB 90.031 vom 17. Juli 1990**

Bundesverwaltung, 1990-07-17, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_90.031](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_90.031)

FR: CH\_VB 90.031 du 17 juillet 1990

IT: CH\_VB 90.031 del 17 luglio 1990

### **Erwägungen**

#### **E. 2**

pour cent en 1989. La révision de l'ordonnance concernant la classification des fonctions a en outre créé de meilleures possibilités d'avancement, ce qui a entraîné une nouvelle augmentation des rétributions de 3 pour cent en 1989/1990. A cause de la conjoncture particulièrement favorable que connaît notre pays, ces mesures n'ont toutefois pas suffi à améliorer la situation en matière de personnel, ni à rattrapper le retard accumulé dans le domaine des traitements réels, face à l'économie privée. Les problèmes de personnel de la Confédération ont par là même atteint un point critique. Les mesures qui font l'objet du présent message ont pour but de rattrapper le retard accumulé dans le domaine des salaires réels, et d'attribuer au Conseil fédéral une plus grande marge de manœuvre en matière de traitements; elles visent par ailleurs à maintenir, voire à accroître la compétitivité de la Confédération de ses entreprises sur le marché de l'emploi. Le projet propose en substance de modifier le statut des fonctionnaires de la façon suivante: a. Augmenter le montant maximum des traitements réels de 3 pour cent, cette augmentation devant être de 1800 francs au moins; b. Déléguer au Conseil fédéral la compétence de relever les traitements de 5 pour cent au maximum, en cas de nécessité; c. Fixer le total de l'indemnité de résidence et de l'allocation complémentaire à 6600 francs au maximum; d. Supprimer le critère de l'état civil dans le calcul de l'indemnité de résidence et le remplacer par une allocation sociale équivalente, indépendante de l'état civil; e. Augmenter de 10 pour cent l'allocation pour enfant; f. Fixer dans la loi l'âge de la retraite à 65 ans au plus tard et donner au Conseil fédéral la compétence d'abaisser cette limite d'âge dans le cas du corps des gardes-frontière; g. Exclure la possibilité de recourir au Tribunal fédéral dans le cas des litiges portant sur les récompenses prévues pour d'excellentes prestations personnelles. L'entrée en vigueur des modifications proposées est prévue pour le 1er juillet 1991. Les agents de la Confédération qui ne sont pas soumis au statut des fonctionnaires bénéficieront des mêmes améliorations que ceux-ci. Les coûts supplémentaires découlant des modifications proposées s'élèvent à 355 millions de francs, soit à 4,15 pour cent de la masse salariale. A cela s'ajoutent des charges supplémentaires dans le domaine des assurances du personnel. Enfin, nous vous proposons d'approuver l'état des fonctions. 1350

Message I Modification du statut des fonctionnaires II Généralités III Point de la situation Les rétributions du personnel fédéral telles qu'elles sont prévues dans la loi ont été relevées de 2 pour cent en valeur réelle au 1er janvier 1989. Parallèlement, six classes ont été rajoutées à l'échelle des traitements et les écarts entre les montants minimums et les montants maximums ont été échelonnés jusqu'à 12, à partir de l'ancienne classe Ia; en outre, l'échelle des traitements a été renumérotée et les montants maximums prévus par l'article 36,3e alinéa, du statut des fonctionnaires du 30 juin 1927 (RS 172.221.10) ont été relevés de 5 pour cent. Par ailleurs, le législateur a fait dépendre le droit à une augmentation de

l'indemnité de résidence versée aux agents célibataires, veufs ou divorcés de l'existence d'une obligation d'entretien ou d'assistance. Il a de plus délégué au Conseil fédéral la compétence de décider le versement d'une allocation complémentaire, pouvant aller jusqu'à 2000 francs, en sus de l'indemnité de résidence, dans les lieux où il est extrêmement difficile de recruter du personnel ou de le garder. En outre, le Conseil fédéral a entrepris une révision de la classification des fonctions, dont l'exécution entraînera d'ici à 1991 une augmentation de 3 pour cent en moyenne des traitements de la majeure partie du personnel, par le biais de promotions effectuées en deux phases. Le Parlement a par ailleurs décidé le versement pour l'automne 1988 d'une allocation extraordinaire unique de 600 francs. Ces mesures n'ont toutefois pas suffi à faire face aux difficultés rencontrées en matière de personnel. En effet, le nombre des départs volontaires a continué à augmenter d'une façon générale en 1989. Un marché du travail asséché a provoqué des hausses de salaire supérieures à la moyenne dans le secteur privé, mettant ainsi à nouveau en jeu la compétitivité de la Confédération. Par ailleurs, certaines prévisions de l'évolution des salaires dans le secteur privé font craindre que le retard accumulé dans ce domaine par la Confédération s'élève à plus de

## **E. 5**

pour cent au maximum, conséquemment à l'évolution des salaires et à la situation économique, le Parlement conserve sa souveraineté budgétaire. Nous avons fixé la compétence de relever les salaires réels que nous aimerions nous voir déléguer, à la limite inférieure de l'écart constaté en la matière par la Confédération. Par ailleurs, nous n'y recourons qu'en cas de nécessité absolue. 121.2 Modification de l'article 37 du statut des fonctionnaires (indemnité de résidence) La principale critique émise à l'égard de la réglementation actuelle fait valoir que l'indemnité de résidence est fonction de l'état civil et ne permet plus de compenser les différences locales du coût de la vie. Au cours de ces dernières années, le droit régissant le personnel de la Confédération a été épuré des normes établissant des différences entre les sexes. Le statut des fonctionnaires prévoit cependant encore des différences selon l'état civil dans le calcul de l'indemnité de résidence. Aussi le Conseil fédéral propose-t-il par le biais de ce projet le versement d'une allocation sociale spéciale qui dépend des obligations d'entretien et d'assistance en remplacement de la part de l'indemnité de résidence qui tient compte de l'état civil. Les trois zones ajoutées à l'échelle de l'indemnité de résidence devraient permettre une meilleure classification des lieux de service, notamment des grandes villes. Par ailleurs, le montant de l'allocation dite «complémentaire», dont le versement est de la compétence du Conseil fédéral, devrait être légèrement augmenté. La marge de manœuvre ainsi créée devrait servir à compenser les différences régionales du coût de la vie et de conditions du marché de l'emploi. L'article 37 du statut des fonctionnaires prévoira dorénavant un maximum de 6600 francs en tout pour l'indemnité de résidence et l'allocation complémentaire. Jusqu'à présent, les différentes composantes de cette somme étaient fixées séparément; elles peuvent atteindre actuellement 3135 francs au maximum pour l'indemnité de résidence sans l'élément social (4370 fr. avec l'élément social) et 1371

2185 francs au plus pour l'allocation complémentaire. La répartition entre ces deux éléments sera désormais de la compétence du Conseil fédéral; la procédure envisagée à cet effet est présentée aux chiffres 121.21 et 121.22. 121.21 Indemnité de résidence; adjonction de trois zones L'actuelle classification des lieux de service en onze zones rend difficile le versement d'indemnités différenciées dans la zone supérieure. L'application du système

actuel ne permet en effet plus de compenser les différences de coût de la vie existant entre les grandes villes, toutes classées depuis longtemps dans la zone supérieure. Aussi prévoit-on d'ajouter trois zones à l'échelle actuelle. Par ce biais, un pour cent environ des quelque 3000 lieux de service regroupant 55 000 agents environ serait classé dans une zone supérieure. Les améliorations de traitement qui en découleraient (trois fois 314 fr. au maximum) seraient appliquées principalement dans les agglomérations de notre pays où la Confédération manque plus qu'ailleurs de personnel en raison du manque de fluidité du marché de l'emploi.

121.22 Augmentation de l'allocation complémentaire Aux termes de l'article 37, 3e alinéa, du statut des fonctionnaires, le Conseil fédéral peut prescrire le versement, dans les localités où il est difficile de recruter du personnel ou de le garder, d'une allocation complémentaire de 2185 francs (indice 119,0) au maximum par an. Ce montant ne saurait suffire à moyen terme. Nous vous demandons par conséquent de le faire passer à 2500 francs, tout en prévoyant de n'user de cette marge de manœuvre qu'avec modération.

121.23 Elément social inclus dans l'indemnité de résidence Selon la réglementation en vigueur (art. 37, 1er al., du statut des fonctionnaires), les fonctionnaires mariés touchent une indemnité de résidence qui dépasse de 1235 francs celle qui est versée aux fonctionnaires célibataires employés au même lieu de service; toutefois, les fonctionnaires célibataires, veufs ou divorcés qui ont une obligation d'entretien ou d'assistance sont traités sur un pied d'égalité avec les premiers. Cet échelonnement des indemnités de résidence en fonction de l'état civil a fait à plusieurs reprises l'objet d'interventions parlementaires. Afin de supprimer le critère de l'état civil dans le calcul du traitement, nous proposons de régler différemment la prise en compte de l'élément social inclus jusqu'à présent dans le calcul de l'indemnité de résidence. La confrontation du principe de l'égalité des droits (art. 4 est.) et celui de la protection de la famille (art. 34 in fine est.) a donné naissance à un compromis à la suite de négociations difficiles avec les associations du personnel. Nous vous proposons par conséquent de supprimer l'élément social dans le calcul de l'indemnité de résidence et de le remplacer par l'allocation d'entretien ou d'assistance qui est contenue dans l'article 43, 3e alinéa, du statut des fonctionnaires (cf. ch. 121.3).

### 121.3 Modification de l'article 43 du statut des fonctionnaires (allocations sociales)

L'élément social actuellement inclus dans l'indemnité de résidence - il s'agit d'un montant de 1235 francs - figurera désormais dans un 3e alinéa ajouté à l'article 43 du statut des fonctionnaires. Cette allocation sera versée aux agents qui ont une obligation d'entretien ou d'assistance. Nous avons l'intention de réglementer le droit à cette allocation de façon que les époux puissent continuer à toucher un certain montant, en remplacement de la majoration de l'indemnité de résidence dont ils bénéficiaient jusqu'ici, et en vertu du fait qu'aux termes de l'article 159 ss du code civil, ils se doivent l'un à l'autre assistance. Nous sommes conscients du fait que le versement de cette allocation n'est pas d'une nécessité absolue dans les cas où une obligation concrète d'assistance fait défaut, par exemple lorsque chacun des deux époux gagne suffisamment pour ne pas avoir besoin du soutien financier de l'autre pour son propre entretien. Toutefois, l'établissement de telles situations nécessiterait la mise en jeu de moyens administratifs disproportionnés de même qu'une intrusion dans la sphère privée des agents. Nous sommes néanmoins d'avis que les couples de fonctionnaires touchant deux salaires n'auront droit qu'à une seule allocation. Les agents dont l'obligation d'entretien cesse (lors de la mort du conjoint pour les fonctionnaires mariés ou lors de la suppression de l'allocation pour enfant pour les fonctionnaires célibataires, veufs ou divorcés) seront soumis à une réglementation transitoire simple qui leur

permettra de s'adapter à leur nouvelle situation (location d'un appartement plus petit par exemple). La somme versée en tant qu'allocation sociale ne déterminera dorénavant plus le montant de la rente et cessera par là même d'être une composante du gain assuré. Aussi tant la Confédération que les agents n'auront-ils plus à verser de cotisations à l'AVS, à l'Ai, à l'APG, à l'AC ni aux caisses d'assurance du personnel. Les allocations prévues à l'article 43 ne font pas, selon le droit en vigueur, l'objet d'une compensation du renchérissement (RS 172.221.153.0). Afin de remédier à cet état de fait, nous proposons de fixer le montant de l'allocation à 1300 francs, somme qui correspond à peu près au niveau que devrait atteindre en 1991 l'élément social actuel de l'indemnité de résidence, compte tenu du renchérissement escompté.

121.4 Modification de l'article 436 du statut des fonctionnaires (allocation pour enfant) Les allocations pour enfant s'élèvent actuellement à 1518 francs pour les enfants de moins de douze ans et à 1759 francs pour les enfants ayant plus de douze ans révolus (indice 119,0). Nous vous proposons de relever de 10 pour cent les allocations pour enfant. Les dernières augmentations réelles de ces allocations remontent en effet au 1er janvier 1973; depuis, elles ont seulement été adaptées au renchérissement. Avec cette hausse, la Confédération se situera, comparée aux autres employeurs du secteur public, au-dessus de la moyenne pour les jeunes enfants et dans la moyenne pour les enfants plus âgés, notamment pour ceux qui suivent une formation. L'allocation pour enfant même rehaussée ne suffit pas à couvrir les dépenses entraînées par l'éducation d'un enfant. Aussi, au vu du laps de temps écoulé depuis la dernière augmentation réelle, considérons-nous que ce relèvement se justifie.

121.5 Modification de l'article 57 du statut des fonctionnaires (diminution de l'âge de la retraite pour les fonctionnaires du corps des gardes-frontière)

121.51 Accroissement important des exigences professionnelles L'Administration fédérale des douanes (AFD) s'acquitte de tâches en matière de fiscalité, de commerce, de contrôle du travail, de politique économique ainsi que de sécurité, aux frontières de notre pays. Elle veille à l'exécution des dispositions de plus de 40 lois avec un effectif permanent de quelque 4600 collaboratrices et collaborateurs. En 1989, elle a encaissé 6,65 milliards de francs et remis 3825 personnes à la police. En 1988, selon les catégories, entre un tiers et la moitié des saisies de drogue effectuées en Suisse l'ont été dans son domaine d'activités. Près de 1900 fonctionnaires de l'Administration fédérale des douanes font partie du corps des gardes-frontière (Cgfr) en arme et en uniforme. Ce dernier est avant tout posté sur les routes douanières et aux frontières vertes. Les exigences professionnelles auxquelles il doit faire face ont passablement augmenté au cours de ces dernières années. Les gardes doivent en effet faire preuve d'une solide santé physique et morale. Les tâches de police notamment (poursuite, lutte contre la drogue, etc.) ont gagné en importance et en nombre en raison de l'introduction du système de recherche informatisé de police RIPOL. Force est malheureusement de constater que les gardes sont également exposés à de plus grands dangers, preuve en sont les accidents survenus depuis 1980 avec des armes à feu. La dureté des conditions de travail tient également au fait que le service est effectué par tous les temps et 24 heures sur 24 selon des horaires très irréguliers. De nombreux postes sont par ailleurs situés dans des régions reculées ou subissent une forte pollution acoustique et atmosphérique.

121.52 Changements d'emploi fréquents Seule une minorité des fonctionnaires du corps des gardes-frontière veut ou peut remplir les exigences professionnelles qui sont les siennes jusqu'à l'âge normal de la retraite, à 65 ans. Aussi les changements d'employeur sont-ils fréquents, notamment entre 30 et 45 ans. Dans le secteur des activités civiles de l'AFD, nombreux sont les postes occupés par d'anciens

gardes-frontière. Ces changements d'emploi représentent un avantage certain pour l'administration, la formation de garde-frontière constituant une excellente préparation à l'exercice de nombreuses fonctions afférentes au domaine d'activités civil de la douane. Il y a toutefois lieu de noter que depuis quelques années, de plus en plus d'anciens gardes-frontière occupent des postes au sein de l'Administration des douanes pour lesquels ils sont de loin surqualifiés ou qui ne nécessitent pas une formation de garde-frontière. Les changements de poste au sein de l'AFD se soldent souvent

1374 par une perte de satisfaction personnelle, voire de revenu dans certains cas, entraînant ainsi certains problèmes de motivation. Le fait toutefois qu'ils correspondent à un vœu du personnel tient d'abord à la difficulté des conditions de travail qui caractérisent le Cgfr. C'est notamment pour des motifs sociaux et liés à la politique du personnel que l'Administration des douanes s'est efforcée de donner suite aux demandes de transfert dans le service civil. Cette pratique, en vigueur depuis plusieurs dizaines d'années pour le personnel des gardes-frontière et qui consiste à suivre pour ainsi dire deux carrières successives, est à l'origine depuis un certain temps d'un nombre croissant de problèmes. Si l'on ne remédie pas à la situation, ces problèmes pourraient remettre en question l'ensemble de la conception de l'emploi de l'AFD; en effet, plus les exigences augmentent dans ce métier, moins un transfert à un poste subordonné, éventuellement moins bien rémunéré, du service civil, est envisageable. De tels changements ne sont en effet guère judicieux pour l'administration en raison du fait que le corps des gardes-frontière perd ainsi une main-d'œuvre formée pendant de nombreuses années tout en n'atteignant pas, et de loin, son effectif réglementaire. Comme le démontrent plusieurs exemples, l'AFD serait à même, malgré les conditions difficiles observées sur le marché de l'emploi, de confier certains postes, qui jusqu'à présent étaient occupés par d'anciens gardes-frontière, à des auxiliaires spécialement formés. De plus, l'utilisation accrue de moyens informatiques devrait conduire à la suppression de certains postes, ce qui réduira également les possibilités de transfert.

121.53 Autonomie de la carrière de garde-frontière La meilleure façon de résoudre les problèmes décrits plus haut serait de renforcer l'autonomie de la carrière des fonctionnaires du corps des gardes-frontière. Leurs conditions de travail devraient permettre aux gardes-frontière de faire face tout au long de leur carrière aux exigences considérables de leur profession et par conséquent de réduire la fréquence des changements de poste. De discussions avec d'anciens gardes-frontière, il ressort que des avantages financiers supplémentaires ne suffiraient pas à eux seuls à atteindre cet objectif. Une amélioration durable devra passer par une réduction de la vie active. Un abaissement de l'âge de la retraite serait la solution la plus judicieuse, notamment parce qu'avec l'âge, il devient beaucoup plus difficile de faire face aux exigences liées à la profession. Un renforcement de l'autonomie de la carrière des fonctionnaires du Cgfr permettrait à l'AFD de confier à du personnel moins qualifié, au cours d'une période transitoire appropriée, 200 des quelque 1090 postes du secteur civil qui sont occupés par d'anciens gardes-frontière. Les postes restants continueraient à être repourvus avec du personnel du Cgfr. Signalons encore que dans divers corps de police cantonaux, qui constituent la concurrence directe de l'AFD sur le marché de l'emploi, l'âge de la retraite est déjà inférieur à celui que connaît le Cgfr. Aussi la mesure proposée contribuerait-elle non seulement à maintenir l'effectif actuel du Cgfr, mais également à améliorer le recrutement. 1375

121.54 Retraite pour raison d'âge à 58 ans Le Conseil fédéral envisage d'introduire un nouvel article 57, alinéa lbis, dans le statut des fonctionnaires (RS 172.221.10), qui fixera le

principe de la retraite à 65 ans au plus tard et donnera au Conseil fédéral la compétence d'abaisser l'âge de la retraite dans le cas du corps des gardes-frontière. Il s'agit, par la même occasion, de créer une base légale suffisante en matière de retraite anticipée, qui soit applicable à toutes les catégories de personnel déjà régies par une réglementation spéciale (agents du service de vol et de la sécurité aérienne, corps des instructeurs du Département militaire fédéral). S'agissant des différentes modalités d'exécution et du règlement des prestations financières, le Conseil fédéral a l'intention de s'en tenir pour l'essentiel au régime applicable depuis 1974 au corps des instructeurs (cf. RS 512.41). Il est prévu que l'ensemble des fonctionnaires du corps des gardes-frontière, y compris les officiers de tous les grades, auront en principe la possibilité de prendre leur retraite à 58 ans révolus. Pendant la période transitoire fixée à six ans, il faudra par conséquent s'attendre à une augmentation du nombre de départs à la retraite qui concernera entre 16 et 53 membres du corps des gardes-frontière par an. Etant donné que les transferts dans les services civils de l'Administration des douanes seront moins fréquents et que le chiffre des démissions diminuera vraisemblablement, grâce à l'accroissement de la compétitivité du corps des gardes-frontière sur le marché du travail, les effectifs du Cgfr ne devraient pas baisser, mais plutôt augmenter, eu égard au nombre des postes permanents actuels et à l'étendue des besoins. Les fonctionnaires qui quitteront le corps des gardes-frontière avant d'avoir atteint l'âge de la retraite pour prendre de nouvelles fonctions au sein ou en dehors de l'AFD perdront leur droit à une retraite anticipée sans aucune compensation. Outre l'octroi d'une rente conforme à l'ordonnance du 2 mars 1987 concernant la Caisse fédérale d'assurance (RS 172.222.1), il est prévu que la Confédération verse à titre d'indemnité une prestation supplémentaire qui correspondra à la différence entre la rente et un montant qui varie, selon l'état civil et les charges familiales, entre 80 et 90 pour cent du revenu antérieur. Il n'y a pas lieu d'envisager que le ou la fonctionnaire participe au financement de cette prestation. En admettant que l'ensemble des membres du corps des gardes-frontière fasse usage de leur droit de prendre la retraite à 58 ans, les coûts supplémentaires (remboursement à la CFA de la réserve mathématique manquante et prestations supplémentaires de la Confédération) varient entre 0,5 million de francs environ pour la première année de la période transitoire et 13 millions au plus pour la dernière année. Au terme de la période transitoire, les coûts s'inscriront dans une fourchette de 10 millions de francs par an. 1376

#### 121.6 Modification des articles 58 et 60 du statut des fonctionnaires (voies de recours)

L'autorité qui nomme est celle qui est compétente en première instance pour l'octroi ou le refus d'une augmentation réelle de salaire ainsi que d'une hausse ordinaire et extraordinaire de salaire, lorsque celles-ci dépendent des prestations personnelles. Selon le droit actuellement en vigueur, les recours sont en dernière instance adressés au Conseil fédéral ou au Tribunal fédéral. Or, il n'est pas souhaitable que le Tribunal fédéral soit chargé des recours concernant l'octroi de récompenses pour des prestations personnelles extraordinaires (art. 44, 2e al., statut des fonctionnaires). En effet, ce ne sont pas des problèmes d'ordre juridique, mais des questions d'appréciation qui se posent pour statuer sur de tels recours; il s'agit d'apprécier le genre et la qualité des prestations fournies par le recourant. Il manque au Tribunal fédéral, en tant qu'instance extérieure à l'administration, les informations nécessaires à une appréciation des prestations individuelles; c'est plutôt auprès des supérieurs hiérarchiques du fonctionnaire, auprès des départements et du Conseil fédéral, qu'il faut chercher ces informations. En conséquence, l'article 60 actuellement en vigueur du statut des fonctionnaires doit être complété par un 3e alinéa qui donne au Conseil fédéral la possibilité d'instituer une procédure de recours simple pour les litiges

relatifs aux récompenses. Il est donc prévu, à l'article 60,3e alinéa, d'exclure la voie de recours au Tribunal fédéral. Les citoyens suisses se sont prononcés le 1er avril 1990 sur le référendum lancé contre la révision de la loi sur l'organisation judiciaire (OJ); ils ont rejeté ce projet. La nouvelle loi aurait permis d'harmoniser dans le statut des fonctionnaires les dispositions sur les voies de recours en cas de litige avec une institution de prévoyance professionnelle. La loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP; RS 831.40) et l'ordonnance concernant la Caisse fédérale d'assurance (RS 172.221.1) disposent, en matière de voies de droit, qu'il appartient aux autorités désignées par les cantons et, en dernière instance, au Tribunal fédéral des assurances, de statuer sur les litiges. Nous reprenons la version prévue par la révision de l'organisation judiciaire qui n'a pas été contestée par les Chambres fédérales, pas plus qu'au cours des débats qui ont précédé la votation. Cette version rend les dispositions du statut des fonctionnaires conformes aux autres actes normatifs en ajoutant un nouveau 2e alinéa à l'article 58. En conséquence, et contrairement à ce que prévoit l'article 60, 1er alinéa, le Tribunal fédéral ne doit pas être l'instance unique de recours en cas de litige pécuniaire mettant en cause une institution de prévoyance professionnelle de la Confédération. Il convient par ailleurs de modifier l'article 60, 2e alinéa, en remplaçant l'expression «prestations d'une caisse d'assurance» par «prestations d'institutions de prévoyance». 122 Avis des associations du personnel Nous avons discuté de manière approfondie des revendications que le personnel de la Confédération a exprimées par l'intermédiaire des organisations qui le 1377

représentent et leur avons soumis nos propositions. Un terrain d'entente a finalement été trouvé sur la base des projets de lois que nous leur avons soumis. 2 Adoption de l'état des fonctions Conformément à l'article premier du statut des fonctionnaires (StF), le Conseil fédéral dresse l'état des fonctions dont les titulaires ont qualité de fonctionnaires (état des fonctions; RS 172.221.111). Selon l'article premier, 2e alinéa, du StF, l'état des fonctions est soumis à l'approbation de l'Assemblée fédérale. Vous avez approuvé le 9 décembre 1986 les modifications que le Conseil fédéral a apportées depuis 1973 à l'état des fonctions datant du 18 octobre 1972 (FF 1987 I 50). La révision de la classification des fonctions n'a pas entraîné une refonte matérielle globale de l'état des fonctions. Il s'agissait pour l'essentiel de procéder à des simplifications et, dans cette optique, de changer ou d'ajouter certaines dénominations de fonctions (p. ex. insertion de la filière des fonctions des services statistiques dans la filière des professions administratives, simplification des désignations de fonction pour les titulaires de diplômes universitaires) et d'adopter de nouvelles désignations plus usuelles (p. ex. chef de district à la place de chef de secteur des installations de sécurité). Il a en outre été tenu compte des considérations figurant dans le programme législatif «Egalité des droits entre hommes et femmes» (FF 1986 I 1132 ss) puisque nous avons féminisé les fonctions aussi bien dans l'ordonnance concernant la classification des fonctions du 15 décembre 1988 (RS 172.221.111.1) que dans le présent état des fonctions. Des exceptions se justifient pour certaines fonctions du Département militaire fédéral lorsqu'une formation militaire spécifique constitue une condition préalable à la nomination. Il n'y a pas eu de nouvelles titularisations; en effet, les catégories de collaboratrices et de collaborateurs qui n'avaient pas jusqu'à présent qualité de fonctionnaires n'ont pas été titularisés dans le cadre de la refonte de l'état des fonctions. Pour des raisons de forme, nous joignons en annexe au présent message la dernière version de l'état des fonctions. Nous soumettons à votre approbation l'état des fonctions adopté par le Conseil fédéral le 2 mai 1990. 3 Conséquences financières et effets sur l'état du personnel

31 Conséquences financières 311 Charges supplémentaires découlant de la rétribution du personnel L'amélioration des salaires réels, de l'indemnité de résidence et de l'allocation pour enfant entraîne les charges supplémentaires annuelles suivantes: 1378

Charges supplémentaires (en mio. de fr.; base = budget d< Mesure Augmentation des salaires réels Indemnité de résidence Allocation pour enfant Total ; 1990) Administra- tion générale de la Confédéra- tion 88,9 168 4,8 1105 Entreprise des PTT 128,0 225 5,3 1558 Entreprise desCFF 724 125 38 887 Total 2893 51 8 139 3550 Tableau 6 En% 34

## E. 06

0,15 415 Les révisions de lois que nous proposons entraîneront ainsi, pour l'ensemble du personnel de la Confédération une augmentation des salaires de 355 millions de francs, ce qui représente 4,15 pour cent de la masse salariale. Ce montant ne comprend pas les contributions de l'employeur à l'AVS, l'Ai, l'APG, l'AC ni à la CNA, qui sont évaluées à 25 millions de francs. Le total des frais supplémentaires à la charge de la Confédération s'élèvera donc à quelque 380 millions de francs. Ces charges grèveront le compte financier de la Confédération ainsi que les comptes d'exploitation de l'Entreprise des PTT, des Chemins de fer fédéraux et des autres établissements en régie. Les charges supplémentaires résultant de l'abaissement de l'âge de la retraite pour le corps des gardes-frontière sont évaluées à 0,5 million de francs pour la première année (1992) et à 10 millions de francs au terme de la période transitoire (dès 1997). A ces charges s'ajoute la hausse des contributions de l'employeur aux caisses d'assurance du personnel (voir à ce sujet le ch. 312). Ces charges supplémentaires au titre de la rétribution du personnel de l'Administration générale de la Confédération augmentent les dépenses du compte financier. Contrairement à ce qui se pratiquait précédemment, depuis l'introduction du système «VEREDA» (présentation améliorée des comptes), les contributions d'employeur de la Confé- dération ne seront plus inscrites, dès 1991, au compte des variations de la fortune mais, par souci d'une plus grande transparence, au compte financier. Ces contri- butions d'employeur étant compensées par un plus fort excédent des recettes de la Caisse fédérale d'assurance (CFA), le résultat du compte financier ne s'en trouve pas aggravé. En revanche, le compte de résultats (auparavant compte général) clôturera avec un résultat moins favorable. Pour les Chemins de fer fédéraux, les contributions d'employeur et le relèvement des salaires versés au personnel aggravent d'autant leurs résultats et réduisent ainsi la contribution que les CFF versent au compte de résultats de l'infrastructure. Il en va de même du résultat d'exploitation des PTT qui se trouve amoindri. Mais comme l'entreprise des PTT est affiliée à la CFA, ses contributions d'employeur contribuent à améliorer les résultats du compte de la CFA et, partant, du compte financier de la Confédéra- tion. L'excédent plus élevé de recettes n'a en revanche aucune incidence sur le solde du compte de résultats. 1379

312 Charges supplémentaires consécutives à l'assurance du personnel Les charges supplémentaires consécutives à l'assurance du personnel telles qu'elles résultent du présent projet ont été calculées sur la base des nouveaux statuts de la CFA et des statuts de la Caisse de pensions et de secours des Chemins de fer fédéraux. Le facteur déterminant pour le calcul des contributions d'em- ployeur d'après l'article 18,3e alinéa, des statuts de la CFA est fixé en fonction des chiffres du compte d'Etat 1989. Les présentes mesures de rétribution du personnel entraînent une augmentation du gain assuré puisque l'on assure tant le relèvement de 3 pour cent du salaire réel (inscrit au budget 1990) que l'indemnité de résidence. En revanche, l'allocation sociale régie par le nouvel article 43,3e alinéa, n'est pas assurée. L'allocation pour enfant reste non assurée, comme c'était le cas jusqu'à présent. Les



Statut des fonctionnaires Classe de traitement Montant annuel Montant annuel minimum maximum Fr. Fr. 12

### **E. 11**

10 9 8 7 6 5 4 3 2 1 41 113 40 493 40 063 ' . 39793 39 523 39 263 39 013 38 763 38 523 38 283 38043 37 563 62841 60594 58398 56182 53952 51778 49582 47375 46043 45173 44303 43443 3 ... Ce traitement s'élève au maximum à 265 298 francs. 4 En fonction de l'évolution des salaires et de la situation économique, le Conseil fédéral est autorisé à relever de 5 pour cent au plus, en termes réels, les traitements maximaux prévus aux 1er à 3e alinéas. Art. 37 1 Au traitement s'ajoute une indemnité de résidence échelonnée d'après le coût de la vie et les impôts au lieu de service ainsi que d'après l'importance et la situation dudit lieu. 2 Une allocation extraordinaire peut être versée aux fonctionnaires ou à certaines catégories d'entre eux dans les lieux de service où il est extrêmement difficile de recruter du personnel ou de le garder. 3 L'indemnité de résidence visée au 1er alinéa et l'allocation complémentaire prévue au 2e alinéa, ne doivent pas excéder 6600 francs au total. 4 Le Conseil fédéral fixe les modalités d'application. Art. 43, 3e al. (nouveau) 3 Le fonctionnaire qui a une obligation d'entretien ou d'assistance a droit à une allocation de 1300 francs par an. Le Conseil fédéral règle le droit à l'allocation; il peut notamment décider qu'après l'extinction de l'obligation d'entretien, l'allocation soit encore versée durant une période limitée. Art. 43b, 1er al, première phrase 1 L'allocation s'élève à 1670 francs par an pour les enfants de moins de douze ans et à 1935 francs pour les enfants plus âgés. ... 1383

Statut des fonctionnaires Art. 57, al. lb" (nouveau) Ibis Les rapports de service prennent fin au plus tard à 65 ans révolus. Le Conseil fédéral est autorisé à abaisser l'âge donnant droit à la retraite dans le cas des membres du service de vol, de la sécurité aérienne et du corps d'instruction du Département militaire fédéral, ainsi que dans celui des membres du corps des gardes-frontière. Il règle les dispositions de détail et fixe les prestations financières que la Confédération verse à la caisse d'assurance et aux affiliés qui prennent une retraite anticipée. Art. 58, 2e al. (nouveau) 2 Les litiges mettant en cause une institution de prévoyance professionnelle sont réglés selon l'article 73 de la loi fédérale du 25 juin 1982 ^ sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Art. 60 1 Le Tribunal fédéral connaît comme instance unique des prétentions pécuniaires dérivant des rapports de service, exception faite des litiges mettant en cause une institution de prévoyance professionnelle et de ceux qui sont réglés au 3e alinéa, que ces prétentions soient élevées par la Confédération ou qu'elles soient dirigées contre elle. 2 Le Tribunal fédéral, lorsqu'il statue sur des litiges relatifs aux prestations d'institutions de prévoyance professionnelle en cas de résiliation des rapports de service ou de non-réélection, décide souverainement si la mesure prise contre l'assuré ou le déposant doit être considérée comme ayant été motivée par la faute de celui-ci, et le cas échéant, s'il existe ou non une invalidité permanente. 3 Le Conseil fédéral prévoit une procédure de recours simple, qui exclut la voie de recours au Tribunal fédéral, dans le cas des litiges portant sur les récompenses octroyées pour des prestations extraordinaires, telles qu'elles sont prévues à l'article 44, 2e alinéa. II 1 La présente loi est sujette au référendum facultatif. 2 Elle entre en vigueur le 1er juillet 1991. 33688 >) RS 831.40 1384

\* Arrêté fédéral Projet relatif à l'approbation de l'état des fonctions du L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu l'article premier, 2e alinéa, de la loi fédérale du 30 juin 1927 ^ sur le statut des fonctionnaires; vu le message du Conseil fédéral du 2 mai 1990', arrête: Article premier L'état des fonctions3) adopté par le Conseil fédéral en date du 2 mai 1990

est approuvé conformément à la version figurant dans l'appendice. Art. 2 Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas soumis au référen- dum. 33688 » RS 172.221.10 2> FF 1990 II 1349 3> RS 172.221.111 1385

Appendice Etat des fonctions (Fonctions dont les titulaires ont qualité de fonctionnaires fédéraux) Adjoint Aggiunto Adjunkt Adjoint consulaire Aggiunto di consolato Konsulatsadjunkt Adjoint diplomatique Aggiunto diplomatico Diplomatischer Adjunkt Adjoint scientifique Aggiunto scientifico Wissenschaftlicher Adjunkt Administrateur aux marchandises Amministratore delle merci Güterverwalter Administrateur de magasin Amministratore di magazzino Magazinverwalter Administrateur principal Amministratore principale Hauptverwalter Agent du mouvement Dirigente d'esercizio Betriebsdisponent Aiguilleur de pavillon Guardiano agli apparecchi centrali Stellwerkbeamter Appointé garde-frontière Appuntato delle guardie di confine Grenzwachtgefreiter Architecte Architetto Architekt Architecete ETS Architetto STS Architekt HTL Aspirant mécanicien Aspirante macchinista Lokomotivführer-Anwärter Aspirant mécanicien de manœuvre Aspirante macchinista di manovra Rangierlokomotivführer-Anwärter Aspirant visiteur Aspirante verifikatore Visitore-Anwärter Adjointe Aggiunto Adjunktin Adjointe consulaire Aggiunto di consolato Konsulatsadjunktin Adjointe diplomatique Aggiunto diplomatico Diplomatische Adjunktin Adjointe scientifique Aggiunto scientifico Wissenschaftliche Adjunktin Administratrice aux marchandises Amministratrice delle merci Güterverwalterin Administratrice de magasin Amministratrice di magazzino Magazinverwalterin Administratrice principale Amministratrice principale Hauptverwalterin Agente du mouvement Dirigente d'esercizio Betriebsdisponentin Aiguilleuse de pavillon Guardiania agli apparecchi centrali Stellwerkbeamtin Appointée garde-frontière Appuntata delle guardie di confine Grenzwachtgefreite Architecte Architetto Architektin Architecete ETS Architetto STS Architektin HTL Aspirante mécanicienne Aspirante macchinista Lokomotivführer-Anwärterin Aspirante mécanicienne de manœuvre Aspirante macchinista di manovra Rangierlokomotivführer-Anwärterin Aspirante visiteuse Aspirante verifikatrice Visitore-Anwärterin 1386

Assistant aux chèques postaux Assistente del servizio dei conti correnti postali Postcheckassistent Assistant d'exploitation Assistente d'esercizio Betriebsassistent Assistant de gare Assistente di stazione principale Bahnhofassistent Assistant de vente Assistente di vendita Verkaufsassistent Assistant des télécommunications Assistente delle telecomunicazioni Fernmeldeassistent Assistant scientifique Assistente scientifico Wissenschaftlicher Assistent Assistant social Assistente sociale Sozialberater Assistant technique Assistente tecnico Technischer Assistent Assistant-bibliothécaire Assistente bibliotecario Bibliotheksassistent Assistant-concierge Portinaio Hauswart Assistant-météorologiste Assistente meteorologo Meteorologischer Assistent Assistant-téléopérateur Assistente teleoperatore •Assistenz-Teleoperator Atteleur Conducente Fahrer Atteleur-chef Capo conducente Cheffahrer Auditeur en chef Uditore in capo Oberauditor Bibliothécaire Bibliotecario Bibliothekar Caissier de bateau Cassiere di piroscavo Schiffskassier Assistante aux chèques postaux Assistente del servizio dei conti correnti postali Postcheckassistentin Assistente d'exploitation Assistente d'esercizio Betriebsassistentin Assistente de gare Assistente di stazione principale Bahnhofassistentin Assistente de vente Assistente di vendita Verkaufsassistentin Assistente des télécommunications Assistente delle telecomunicazioni Femmeldeassistentin Assistente scientifique Assistente scientifica Wissenschaftliche Assistentin Assistente sociale

Assistente sociale Sozialberaterin Assistente technique Assistente tecnica Technische  
Assistentin Assistente-bibliothécaire Assistente bibliotecaria Bibliotheksassistentin  
Assistente-concierge Portinaia Hauswartin Assistente-météorologiste Assistente  
meteorologa Meteorologische Assistentin Assistente-téléopératrice Assistente teleoperatrice  
Assistenz-Teleoperatrice Atteleuse Conducente Fahrerin Atteleuse-chef Capo conducente  
Cheffahrerin Bibliothécaire Bibliotecaria Bibliothekarin Caissière de bateau Cassiera di  
piroscafo Schiffskassiererin 1387

Capitaine Capitano Kapitän Cartographe Cartografo Kartograf Chef assistant social Capo  
assistente sociale Chefsozialberater Chef aux lignes Preposto alle linee Linienchef Chef aux  
marchandises Capo dell'ufficio merci Chef der Güterexpedition Chef cantonnier  
Caposquadra della linea Vorarbeiter des Bahndienstes Chef commercial Capo commerciale  
Kaufmännischer Leiter Chef contrôleur du matériel roulant Capo del controllo veicoli Chef  
der Wagenkontrolle Chef d'atelier Capoefficina Werkleiter Chef d'écurie Capo scuderia  
Stallmeister Chef d'équipe Caposciolta Schichtführer Chef d'équipe de manoeuvre  
Caposquadra di manovra Rangiergruppenführer Chef d'état-major d'un corps d'armée Capo  
di stato maggiore d'un corpo d'armata Stabschef eines Armeekorps Chef d'exploitation  
Capo d'esercizio Betriebschef Chef d'exploitation Dirigente d'esercizio Betriebsleiter Chef  
d'installation technique Capoimpianto tecnico Technischer Anlagechef Chef d'ouvrage  
Capoimpianto Chef Anlage Capitaine Capitana Kapitänin Cartographe Cartografo  
Kartografin Chef assistente sociale Capo assistente sociale Chefsozialberaterin Chef aux  
lignes Preposta alle linee Linienchefin Chef aux marchandises Capo dell'ufficio merci  
Chefin der Güterexpedition Chef cantonnière Caposquadra della linea Vorarbeiterin des  
Bahndienstes Chef commerciale Capo commerciale Kaufmännische Leiterin Chef  
contrôleuse du matériel roulant Capo del controllo veicoli Chefin der Wagenkontrolle Chef  
d'atelier Capoefficina Werkleiterin Chef d'écurie Capo scuderia Stallmeisterin Chef  
d'équipe Caposciolta Schichtführerin Chef d'équipe de manoeuvre Caposquadra di manovra  
Rangiergruppenführerin Chef d'exploitation Capo d'esercizio Betriebschefin Chef  
d'exploitation Dirigente d'esercizio Betriebsleiterin Chef d'installation technique  
Capoimpianto tecnica Technische Anlagechefin 1388

Chef d'un atelier principal Capo di un'officina principale Vorstand einer Hauptwerkstätte  
Chef d'usine Capocentrale Kraftwerkmeister Chef de bureau Capoufficio Bürochef Chef de  
bureau (FC) Capoufficio (FQ) Bürochef (KNW) Chef de bureau d'exploitation Capoufficio  
d'esercizio Bürochef des Betriebs Chef de bureau technique Capoufficio tecnico  
Technischer Bürochef Chef de bureau TED Capoufficio EED Bürochef EDV Chef de dépôt  
Capodeposito Depotchef Chef de district Capodistretto Bezirksmeister Chef de division  
Capodivisione Abteilungschef Chef de division principale Capodivisione principale  
Hauptabteilungschef Chef de fabrication Capofabbricazione Fabrikationschef Chef de  
garage Caporimessa Garagechef Chef de gare Capo di stazione principale Bahnhofvorstand  
Chef de gare de triage Capo di stazione di smistamento Rangierbahnhofvorstand Chef de  
groupe Capogruppo Gruppenchef Chef de groupe d'ouvrages Capo di un gruppo d'opere  
Chef Werkgruppe Chef de halle Caposcalo Hallenchef Chef d'un atelier principal Capo di  
un'officina principale Vorsteherin einer Hauptwerkstätte Chef d'usine Capocentrale  
Kraftwerkmeisterin Chef de bureau Capoufficio Bürochefin Chef de bureau (FC)  
Capoufficio (FQ) Bürochefin (KNW) Chef de bureau d'exploitation Capoufficio d'esercizio  
Bürochefin des Betriebs Chef de bureau technique Capoufficio tecnica Technische  
Bürochefin Chef de bureau TED Capoufficio EED Bürochefin EDV Chef de dépôt

Capodeposito Depotchefin Chef de district Capodistretto Bezirksmeisterin Chef de division  
Capodivisione Abteilungschefin Chef de division principale Capodivisione principale  
Hauptabteilungschefin Chef de fabrication Capofabbricazione Fabrikationschefin Chef de  
garage Caporimessa Garagechefin Chef de gare Capo di stazione principale  
Bahnhofvorsteherin Chef de gare de triage Capo di stazione di smistamento  
Rangierbahnhofvorsteherin Chef de groupe Capogruppo Gruppenchefin Chef de halle  
Caposcalo Hallenchefin 1389

Chef de la police fédérale Capo della polizia federale Chef der Bundespolizei Chef de  
magasin Capomagazzino Magazinchef Chef de manœuvre Capomanovra Rangiermeister  
Chef de mission Capomissione Missionschef Chef de piace de tir Capo di piazza di tiro  
Schiessplatzchef Chef de poste Capoposto Postenchef Chef de secteur de l'escadre de  
surveillance Caposettore della squadra di vigilanza Ressortleiter des  
Überwachungsgeschwaders Chef de section Caposezione Sektionschef Chef de section  
diplomatique Caposezione diplomatico Diplomatischer Sektionschef Chef de service  
Caposervizio Dienstchef Chef de service administratif Caposervizio amministrativo  
Administrativer Dienstchef Chef de service d'exploitation Caposervizio d'esercizio  
Dienstchef des Betriebs Chef de service météorologiste Caposervizio meteorologo  
Météorologischer Dienstchef Chef de service technique Caposervizio tecnico Technischer  
Dienstchef Chef de service TED Caposervizio EED Dienstchef EDV Chef de sous-secteur  
Caposottosettore Unterabschnittchef Chef de station Capostazione Stationsvorstand Chef de  
la police fédérale Capo della polizia federale Chef der Bundespolizei Chef de magasin  
Capomagazzino Magazinchefin Chef de manœuvre Capomanovra Rangiermeisterin Chef  
de mission Capomissione Missionschefin Chef de piace de tir Capo di piazza di tiro  
Schiessplatzchefin Chef de poste Capoposto Postenchefin Chef de section Caposezione  
Sektionschefin Chef de section diplomatique Caposezione diplomatica Diplomatische  
Sektionschefin Chef de service Caposervizio Dienstchefin Chef de service administratif  
Caposervizio amministrativa Administrative Dienstchefin Chef de service d'exploitation  
Caposervizio d'esercizio Dienstchefin des Betriebs Chef de service météorologiste  
Caposervizio meteorologa Meteorologische Dienstchefin Chef de service technique  
Caposervizio tecnica Technische Dienstchefin Chef de service TED Caposervizio EED  
Dienstchefin EDV Chef de sous-secteur Caposottosettore Unterabschnittchefin Chef de  
station Capostazione Stationsvorsteherin 1390

Chef de train Capotreno Zugführer Chef de train principal Capotreno principale  
Oberzugfuhrer Chef dessinateur Capo disegnatore Zeichnerchef Chef du Bureau central de  
police Capo dell'Ufficio centrale di polizia Chef des Zentralpolizeibüros Chef du  
mouvement Capo del movimento Fahrdienstleiter Chef du recrutement Capo del  
reclutamento Chef der Aushebung Chef du secrétariat pour la Suisse- italienne Cappello della  
Segreteria per la Svizzera italiana Chef des Sekretariates für die italienischsprachige  
Schweiz Chef du service de documentation Capo del Servizio di documentazione Chef des  
Dokumentationsdienstes Chef instructeur Capo istruttore Chefinstruktor Chef monteur  
Capo montatore Chefmonteur Chef opérateur technique Capo operatore tecnico  
Technischer Chefopérateur Chef ouvrier Capo operaio Meister Chef ouvrier à l'exploitation  
Capo operaio d'esercizio Betriebsmeister Chef ouvrier aux lignes Capolinea Linienmeister  
Chef spécialiste Capo specialista Fachdienstleiter Chef spécialiste Capo specialista  
Fachmeister Chef téléopérateur Capo teleoperatore Chef-Teleopérateur Chef de train  
Capotreno Zugführerin Chef de train principal Capotreno principale Oberzugfuhrerin Chef

dessinatrice Capo disegnatrice Zeichnerchefin Chef du Bureau central de police Capo dell'Ufficio centrale di polizia Chefin des Zentralpolizeibüros Chef du mouvement Capo del movimento Fahr Dienstleiterin Chef du secrétariat pour la Suisse- italienne Capo della Segreteria per la Svizzera italiana Chefin des Sekretariates für die italienischsprachige Schweiz Chef du service de documentation Capo del Servizio di documentazione Chefin des Dokumentationsdienstes Istruttrice en chef Capo istruttrice Chefinstrukturin Chef monteuse Capo montatrice Chefmonteurin Chef opératrice technique Capo opératrice tecnica Technische Chefoperatrice Chef ouvrière Capo operaia Meisterin Chef ouvrière à l'exploitation Capo operaio d'esercizio Betriebsmeisterin Chef ouvrière aux lignes Capolinea Linienmeisterin Chef spécialiste Capo specialista Fachmeisterin Chef téléopératrice Capo teleoperatrice Chef-Teleoperatrice 1391

Chef visiteur Capo verifikatore Chefvisiteur Collaborateur consulaire Collaboratore consolare Konsularischer Mitarbeiter Collaborateur diplomatique Collaboratore diplomatico Diplomatischer Mitarbeiter Collaborateur du service des trains Collaboratore del servizio dei treni Zugdienstmitarbeiter Collaborateur technique Collaboratore tecnico Technischer Mitarbeiter Collaborateur-météorologiste Collaboratore meteorologo Meteorologischer Mitarbeiter Commandant d'un arrondissement ou d'une région de fortifications Comandante di un circondario o di una regione di fortificazione Kommandant Festungskreis/-region Commandant d'un secteur de fortifications Comandante di un settore delle fortificazioni Kommandant Festungssektor Commandant de l'école de tir Comandante della scuola di tiro Kommandant der Schiessschule Commandant de l'escadre de surveillance Comandante della squadra di vigilanza Kommandant des Überwachungsgeschwaders Commandant des cours d'état-major général Comandante dei corsi di stato maggiore Kommandant der Generalstabskurse Commandant du Centre d'instruction pour le combat en montagne Comandante del centro d'istruzione per il combattimento in montagna Kommandant der Zentralen Gebirgskampfschule Commissaire de la police fédérale Commissario della polizia federale Kommissär der Bundespolizei Concierge Custode Hausmeister Conducteur d'automobiles Conducente di autoveicoli Wagenführer Chef visiteuse Capo vérificatrice Chefvisiteurin Collaboratrice consulaire Collaboratrice consolare Konsularische Mitarbeiterin Collaboratrice diplomatique Collaboratrice diplomatica Diplomatische Mitarbeiterin Collaboratrice du service des trains Collaboratrice del servizio dei treni Zugdienstmitarbeiterin Collaboratrice technique Collaboratrice tecnica Technische Mitarbeiterin Collaboratrice-météorologiste Collaboratrice meteorologa Meteorologische Mitarbeiterin Commissaire de la police fédérale Commissaria della polizia federale Kommissärin der Bundespolizei Concierge Custode Hausmeisterin Conductrice d'automobiles Conducente di autoveicoli Wagenführerin 1392

Conducteur d'automobiles au service des cars postaux Conducente del servizio degli autopostali Wagenführer Postautodienst Conducteur d'automobiles-mécanicien au service des cars postaux Conducente meccanico del servizio degli autopostali Wagenführer-Mechaniker Postautodienst Conducteur de tracteur sur rails Conducente di trattori ferroviari Schienentraktorführer Conseiller Consigliere Berater Conseiller d'ambassade Consigliere di ambasciata Botschaftsrat Conseiller diplomatique Consigliere diplomatico Diplomatischer Berater Conseiller scientifique Consigliere scientifico Wissenschaftlicher Berater Constructeur Costruttore Konstrukteur Constructeur en chef Capo costruttore Chefkonstrukteur Consul Console Konsul Consul adjoint Console

aggiunto Konsuladjunkt Consul général Console generale Generalkonsul Consul général  
adjoint Console generale aggiunto Generalkonsuladjunkt Contremaître Caporiparto  
Werkführer Contrôleur Conduttore Kondukteur Contrôleur d'armes Controllore d'armi  
Waffenkontrolleur Conductrice d'automobiles au service des cars postaux Conducente del  
servizio degli autopostali Wagenführerin Postautodienst Conductrice  
d'automobiles-mécanicienne au service des cars postaux Conducente meccanico del  
servizio degli autopostali Wagenführer-Mechanikerin Postautodienst Conductrice de  
tracteur sur rails Conducente di trattori ferroviari Schienentraktorfuhrerin Conseillère  
Consigliera Beraterin Conseillère d'ambassade Consigliera di ambasciata Botschaftsrätin  
Conseillère diplomatique Consigliera diplomatica Diplomatische Beraterin Conseillère  
scientifique Consigiera scientifica Wissenschaftliche Beraterin Constructrice Cosini ttrice  
Konstrukteurin Constructrice en chef Capo costruttrice Chefkonstrukteurin Consule  
Console Konsulin Consule adjointe Console aggiunta Konsuladjunktin Consule générale  
Console generale Generalkonsulin Consule générale adjointe Console generale aggiunta  
Generalkonsuladjunktin Contremaîtresse Caporiparto Werkführerin Contrôlease  
Conduitrice Kondukteurin Contrôlease d'armes Controllore d'armi Waffenkontrolleurin  
1393

Contrôleur de routes aériennes Controllore delle rotte aeree Flugwegkontrolleur Contrôleur  
de routes aériennes de station radar Controllore delle rotte aeree di stazione radar  
Radarflugwegkontrolleur Contrôleur du matériel Controllore del materiale  
Materialkontrolleur Contrôleur du matériel roulant Funzionario del controllo dei veicoli  
Wagenkontrollbeamter Contrôleur du trafic aérien Controllore del traffico aereo  
Flugverkehrsleiter Contrôleur spécialiste Controllore specialista Fachkontrolleur  
Convoyeur Aiutante scortatreno Zuggehilfe Déclarant en douane Dichiarante in dogana  
Zolldeklarant Délégué aux accords commerciaux Delegato agli accordi commerciali  
Delegierter für Handelsverträge Délégué pour l'aide en cas de catastrophe à l'étranger  
Delegato per l'aiuto in caso di catastrofe all'estero Delegierter für Katastrophenhilfe im  
Ausland Délégué à la planification EPFL Preposto alla pianificazione PFL Beauftragter für  
Planung ETHL Dessinateur Disegnatore Zeichner Dessinateur-copiste Disegnatore copista  
Zeichner-Kopist Deuxième secrétaire d'ambassade Secondo segretario di ambasciata  
Zweiter Botschaftssekretär Directeur Direttore Direktor Directeur administratif d'une EPF  
Direttore amministrativo di un PF Betriebsdirektor einer ETH Contrôleuse de routes  
aériennes Controllore delle rotte aeree Flugwegkontrolleurin Contrôleuse de routes  
aériennes de Station radar Controllore delle rotte aeree di stazione radar  
Radarflugwegkontrolleurin Contrôleuse du matériel Controllore del materiale  
Materialkontrolleurin Contrôleuse du matériel roulant Funzionaria del controllo dei veicoli  
Wagenkontrollbeamtin Contrôleuse du trafic aérien Controllore del traffico aereo  
Flugverkehrsleiterin Contrôleuse spécialiste Controllore specialista Fachkontrolleurin  
Convoyeuse Aiutante scortatreno Zuggehilfin Déclarante en douane Dichiarante in dogana  
Zolldeklarantin Déléguée aux accords commerciaux Delegata agli accordi commerciali  
Delegierte für Handelsverträge Déléguée pour l'aide en cas de catastrophe à l'étranger  
Delegata per l'aiuto in caso di catastrofe all'estero Delegierte für Katastrophenhilfe im  
Ausland Déléguée à la planification EPFL Preposta alla pianificazione PFL Beauftragte für  
Planung ETHL Dessinatrice Disegnatrice Zeichnerin Dessinatrice-copiste Disegnatrice  
copista Zeichner-Kopistin Deuxième secrétaire d'ambassade Seconda segretaria di  
ambasciata Zweite Botschaftssekretärin Directrice Direttrice Direktorin Directrice  
administrative d'une EPF Directrice amministrativa di un PF Betriebsdirektorin einer ETH

Directeur d'arrondissement des constructions Direttore di circondario delle costruzioni  
 Baukreisdirektor Directeur d'arrondissement postal Direttore di circondario postale  
 Kreispostdirektor Directeur d'une entreprise d'armements Direttore di un'azienda  
 d'armamento Direktor eines Rüstungsbetriebes Directeur de cours Direttore di corso  
 Kursleiter Directeur de l'Institut de pédagogie pour la formation professionnelle Direttore  
 dell'Istituto di pedagogia professionale Direktor des Instituts für Berufspädagogik Directeur  
 de l'Institut médical d'aviation Direttore dell'Istituto di medicina aeronautica Direktor des  
 Fliegerärztlichen Instituts Directeur de l'Institut pour l'étude de la neige et des avalanches  
 Direttore dell'Istituto per lo studio della neve e delle valanghe Direktor des Instituts für  
 Schnee- und Lawinenforschung Directeur de la Bibliothèque nationale suisse Direttore  
 della Biblioteca nazionale svizzera Direktor der Schweizerischen Landesbibliothek  
 Directeur de la clinique de Novaggio Direttore della Clinica di Novaggio Direktor des  
 Spitals Novaggio Directeur de la Division principale de la sécurité des installations  
 nucléaires Direttore della Divisione principale della sicurezza degli impianti nucleari  
 Direktor der Hauptabteilung für die Sicherheit der Kernanlagen Directeur de la station de  
 recherches de médecine vétérinaire Direttore della stazione di ricerche di medicina  
 veterinaria Direktor der veterinärmedizinischen Forschungsanstalt Directeur des arsenaux  
 Direttore degli arsenali Direktor der Zeughausbetriebe Directeur des mensurations  
 cadastrales Direttore delle misurazioni catastali Vermessungsdirektor Directrice  
 d'arrondissement des constructions Direttrice di circondario delle costruzioni  
 Baukreisdirektorin Directrice d'arrondissement postal Direttrice di circondario postale  
 Kreispostdirektorin Directrice d'une entreprise d'armements Direttrice di un'azienda  
 d'armamento Direktorin eines Rüstungsbetriebes Directrice de cours Direttrice di corso  
 Kursleiterin Directrice de l'Institut de pédagogie pour la formation professionnelle  
 Direttrice dell'Istituto di pedagogia professionale Direktorin des Instituts für  
 Berufspädagogik Directrice de l'Institut médical d'aviation Direttrice dell'Istituto di  
 medicina aeronautica Direktorin des Fliegerärztlichen Instituts Directrice de l'Institut pour  
 l'étude de la neige et des avalanches Direttrice dell'Istituto per lo studio della neve e delle  
 valanghe Direktorin des Instituts für Schnee- und Lawinenforschung Directrice de la  
 Bibliothèque nationale suisse Direttrice della Biblioteca nazionale svizzera Direktorin der  
 Schweizerischen Landesbibliothek Directrice de la clinique de Novaggio Direttrice della  
 Clinica di Novaggio Direktorin des Spitals Novaggio Directrice de la Division principale de  
 la sécurité des installations nucléaires Direttrice della Divisione principale della sicurezza  
 degli impianti nucleari Direktorin der Hauptabteilung für die Sicherheit der Kernanlagen  
 Directrice de la station de recherches de médecine vétérinaire Direttrice della stazione di  
 ricerche di medicina veterinaria Direktorin der veterinärmedizinischen Forschungsanstalt  
 Directrice des mensurations cadastrales Direttrice delle misurazioni catastali  
 Vermessungsdirektorin 1395

Directeur des parcs des automobiles de l'armée Direttore dei parchi automobilistici  
 dell'esercito Direktor der Armeemotorfahrzeugparks Directeur des services d'informatique  
 d'une EPF Direttore dei servizi di informatica di un PF Direktor der Informatikdienste einer  
 ETH Directeur des télécommunications Direttore delle telecomunicazioni  
 Fernmeldedirektor Directeur du haras Direttore dell'Istituto dell'allevamento equino  
 Direktor des Gestüts Directeur du Musée national suisse Direttore del Museo nazionale  
 svizzero Direktor des Schweizerischen Landesmuseums Directeur du Secrétariat de la

commission des cartels Direttore del segretariato della Commissione dei cartelli Direktor des Sekretariates der Kartellkommission Directeur du Service hydrologique et géologique national Direttore del Servizio idrologico e geologico nazionale Direktor der Landeshydrologie und -geologie Directeur fédéral des forêts Direttore federale delle foreste Eidgenössischer Forstdirektor Directeur général Direttore generale Generaldirektor Directeur général des douanes Direttore generale delle dogane Oberzolldirektor Directeur général suppléant Direttore generale supplente Stellvertretender Generaldirektor Directeur suppléant Direttore supplente Stellvertretender Direktor Economiste Economista Volkswirtschaftlicher Beamter Economiste Economista aziendale Betriebswirtschaftler Directrice des services d'informatique d'une EPF Direttrice dei servizi di informatica di un PF Direktorin der Informatikdienste einer ETH Directrice des télécommunications Direttrice delle telecomunicazioni Fernmeldedirektorin Directrice du haras Direttrice dell'Istituto dell'allevamento equino Direktorin des Gestüts Directrice du Musée national suisse Direttrice del Museo nazionale svizzero Direktorin des Schweizerischen Landesmuseums Directrice du Secrétariat de la commission des cartels Direttrice del segretariato della Commissione dei cartelli Direktorin des Sekretariates der Kartellkommission Directrice du Service hydrologique et géologique national Direttrice del Servizio idrologico e geologico nazionale Direktorin der Landeshydrologie und -geologie Directrice fédérale des forêts Direttrice federale delle foreste Eidgenössische Forstdirektorin Directrice générale Direttrice generale Generaldirektorin Directrice générale des douanes Direttrice generale delle dogane Oberzolldirektorin Directrice générale suppléante Direttrice generale supplente Stellvertretende Generaldirektorin Directrice suppléante Direttrice supplente Stellvertretende Direktorin Economiste Economista Volkswirtschaftliche Beamtin Economiste d'entreprise Economista aziendale Betriebswirtschaftlerin 1396

Ecuyer Cavallerizzo Bereiter Ecuyer-chef Capo cavallerizzo Chefbreiter Employé aux manœuvres Impiegato alla manovra Rangierangestellter Employé d'administration Impiegato amministrativo Verwaltungsangestellter Employé d'atelier Impiegato d'officina Werkstätteangestellter Employé d'exploitation Impiegato d'esercizio Betriebsangestellter Employé d'usine Impiegato di centrale Kraftwerkangestellter Employé de bureau Impiegato d'ufficio Büroangestellter Employé de dépôt Impiegato di deposito Depotangestellter Employé de magasin Impiegato di magazzino Magazinangestellter Employé spécialiste Impiegato specialista Fachangestellter Enclencheur Guardiano degli interruttori Schaltwärter Essayeur-juré Saggiatore giurato Beeidigter Edelmetallprüfer Expert de douane Perito doganale Zollexperte Expert du contrôle des métaux précieux Perito del controllo dei metalli preziosi Edelmetallexperte Expert en automobiles Perito d'autoveicoli Automobilexperte Expert en révision Perito revisore Revisionsexperte Expert fiscal Perito fiscale Steuerexperte Ecuyère Cavallerizza Bereiterin Ecuyère-chef Capo cavallerizza Chefbereiterin Employée aux manœuvres Impiegata alla manovra Rangierangestellte Employée d'administration Impiegata amministrativa Verwaltungsangestellte Employée d'atelier Impiegata d'officina Werkstätteangestellte Employée d'exploitation Impiegata d'esercizio Betriebsangestellte Employée d'usine Impiegata di centrale Kraftwerkangestellte Employée de bureau Impiegata d'ufficio Büroangestellte Employée de dépôt Impiegata di deposito Depotangestellte Employée de magasin Impiegata di magazzino Magazinangestellte Employée spécialiste Impiegata specialista Fachangestellte Enclencheuse Gardiana degli interruttori Schaltwärterin Essayeuse-jurée Saggiatrice giurata Beeidigte Edelmetallprüferin Experte de douane Perita doganale Zollexpertin

Experte du contrôle des métaux précieux Perita del controllo dei metalli preziosi  
Edelmetall-expertin Experte en automobiles Perita d'autoveicoli Automobile-expertin Experte  
en révision Perita revisore Revision-expertin Experte fiscale Perita fiscale Steuer-expertin  
92 Feuille fédérale. 142= année. Vol. II 1397

Facteur Fattorino postale Postbote Fonctionnaire d'administration Funzionario  
amministrativo Verwaltungsbeamter Fonctionnaire d'administration TED Funzionario  
amministrativo EED Verwaltungsbeamter EDV Fonctionnaire d'exploitation Funzionario  
d'esercizio Betriebsbeamter Fonctionnaire de distribution Funzionario di distribuzione  
Zustellbeamter Fonctionnaire de douane Funzionario doganale Zollbeamter Fonctionnaire  
de la sécurité aérienne Funzionario della sicurezza di volo Flugsicherungsbeamter  
Fonctionnaire scientifique Funzionario scientifico Wissenschaftlicher Beamter  
Fonctionnaire spécialisé en météorologie Funzionario specialista meteorologo  
Meteorologischer Fachbeamter Fonctionnaire spécialiste Funzionario specialista  
Fachbeamter Fonctionnaire spécialiste bibliothécaire Funzionario specialista bibliotecario  
Bibliothekarischer Fachbeamter Fonctionnaire spécialiste TED Funzionario specialista  
EED Fachbeamter EDV Fonctionnaire technique Funzionario tecnico Technischer Beamter  
Garde-arsenal Custode d'arsenale Zeugwart Garde-fortifications Guardia delle fortificazioni  
Festungswächter Garde-frontière Guardia di confine Grenzwächter Garde-place de tir  
Custode di piazza di tiro Schiessplatzwart Factrice Fattorina postale Postbotin  
Fonctionnaire d'administration Funzionarla amministrativa Verwaltungsbeamtin  
Fonctionnaire d'administration TED Funzionaria amministrativa EED Verwaltungsbeamtin  
EDV Fonctionnaire d'exploitation Funzionaria d'esercizio Betriebsbeamtin Fonctionnaire  
de distribution Funzionaria di distribuzione Zustellbeamtin Fonctionnaire de douane  
Funzionaria doganale Zollbeamtin Fonctionnaire de la sécurité aérienne Funzionaria della  
sicurezza di volo Flugsicherungsbeamtin Fonctionnaire scientifique Funzionaria scientifica  
Wissenschaftliche Beamtin Fonctionnaire spécialisée en météorologie Funzionaria  
specialista meteorologa Meteorologische Fachbeamtin Fonctionnaire spécialiste  
Funzionaria specialista Fachbeamtin Fonctionnaire spécialiste bibliothécaire Funzionaria  
specialista bibliotecaria Bibliothekarische Fachbeamtin Fonctionnaire spécialiste TED  
Funzionaria specialista EED Fachbeamtin EDV Fonctionnaire technique Funzionaria  
tecnica Technische Beamtin Garde-arsenal Custode d'arsenale Zeugwartin  
Garde-fortifications Guardia delle fortificazioni Festungswächterin Garde-frontière Guardia  
di confine Grenzwächterin Garde-place de tir Custode di piazza di tiro Schiessplatzwartin  
1398

Greffier de tribunal Cancelliere del tribunale Gerichtsschreiber Huissier Usciere Weibel  
Huissier de tribunal Usciere del tribunale Gerichtsweibel Infirmier Infermiere  
Krankenpfleger Infirmier militaire Infermiere militare Militärkrankenpfleger Infirmier-chef  
Capoinfermiere Oberpfleger Infirmier-chef d'unité de soins Capoinfermiere di un'unità di  
cure Stationspfleger Infirmier-chef militaire Capo infermiere militare  
Militäroberkrankenpfleger Informaticien Informatico Informatiker Ingénieur Ingegnere  
Ingenieur Ingénieur en chef Capo ingegnere Chefingenieur Ingénieur ETS Ingegnere STS  
Ingenieur HTL Inspecteur Ispettore Inspektor Inspecteur d'arrondissement Ispettore di  
circondario Kreisinspektor Inspecteur d'exploitation Ispettore d'esercizio Betriebsinspektor  
Inspecteur de dépôt Ispettore di deposito Depotinspektor Inspecteur de douane Ispettore  
doganale Zollinspektor Inspecteur de gare Ispettore di stazione principale Bahnhofinspektor  
Greffière de tribunal Cancelliere del tribunale Gerichtsschreiberin Huissière Usciera

Weibelin Huissière de tribunal Usciera del tribunale Gerichtsweibelin Infirmière Infermiera Krankenschwester Infirmière militaire Infermiera militare Militärkrankenpflegerin Infirmière-chef Capoinfermiera Oberschwester Infirmière-chef d'unité de soins Capoinfermiera di un'unità di cure Stationsschwester Infirmière-chef militaire Capo infermiera militare Militäroberkrankenpflegerin Informaticienne Informatico Informatikerin Ingenieure Ingegnere Ingenieurin Ingenieure en chef Capo ingegnere Chefingenieurin Ingenieure ETS Ingegnere STS Ingenieurin HTL Inspectrice Ispettrice Inspektorin Inspectrice d'arrondissement Ispettrice di circondario Kreisinspektorin Inspectrice d'exploitation Ispettrice d'esercizio Betriebsinspektorin Inspectrice de dépôt Ispettrice di deposito Depotinspektorin Inspectrice de douane Ispettrice doganale Zollinspektorin Inspectrice de gare Ispettrice di stazione principale Bahnhofinspektorin 1399

Inspecteur de la police fédérale Ispettore della polizia federale Inspektor der Bundespolizei Inspecteur du corps des gardes-frontière Ispettore delle guardie di confine Grenzwachtinspektor Inspecteur technique Ispettore tecnico Technischer Inspektor Instructeur Istruttore Instruktor Instructeur d'arrondissement Istruttore di circondario Kreisinstruktor Intendant, administrateur Amministratore Verwalter Juriste Giurista Juristischer Beamter Magasinier Magazziniere Magaziner Maître artisan Maestro artigiano Handwerkmeister Maître cartographe Maestro cartografo Meisterkartograf Maître d'équitation Maestro di equitazione Reitlehrer Maître de conduite Maestro di guida Fahrlehrer Maître de sport Maestro di sport Sportlehrer Maître principal de sport Maestro principale di sport Chefsportlehrer Mathématicien Matematico Mathematiker Mécanicien Macchinista Lokomotivführer Mécanicien de bateau Meccanico di piroscavo Schiffsmechaniker Mécanicien de manœuvre Macchinista di manovra Rangierlokomotivführer Inspectrice de la police fédérale Ispettrice della polizia federale Inspektorin der Bundespolizei Inspectrice du corps des gardes-frontière Ispettrice delle guardie di confine Grenzwachtinspektorin Inspectrice technique Ispettrice tecnica Technische Inspektorin Instructrice Istruttrice Instruktorin Intendante, administratrice Amministratrice Verwalterin Juriste Giurista Juristische Beamtin Magazinière Magazziniera Magazinerin Maîtresse artisane Maestra artigiana Handwerkmeisterin Maître cartographe Maestra cartografa Meisterkartografin Maîtresse d'équitation Maestra di equitazione Reitlehrerin Maîtresse de conduite Maestra di guida Fahrlehrerin Maîtresse de sport Maestra di sport Sportlehrerin Maîtresse principale de sport Maestra principale di sport Chefsportlehrerin Mathématicienne Matematico Mathematikerin Mécanicienne Macchinista Lokomotivführerin Mécanicienne de bateau Meccanico di piroscavo Schiffsmechanikerin Mécanicienne de manoeuvre Macchinista di manovra Rangierlokomotivführerin 1400

Monteur Montatore Monteur Monteur de voies Montatore di binari Gleismonteur Monteur spécialiste Montatore specialista Spezialmonteur Officier spécialiste Ufficiale specialista Fachoffizier Officier subalterne Ufficiale subalterno Subalternoffizier Opérateur de centrale Operatore di centrale Zentralenoperator Opérateur technique Operatore tecnico Technischer Operateur Ouvrier spécialiste Artigiano specialista Spezialhandwerker Palefrenier Palafreniere Pferdepfleger Palefrenier-chef Capo palafreniere Chefpferdepfleger Palefrenier-infirmier Palafreniere infermiere Pferdekrankenpfleger Palefrenier-infirmier-chef Capo palafreniere infermiere Chefpferdekrankenpfleger Pharmacien de l'armée Farmacista dell'esercito Armeepilot Pilote militaire de carrière Pilota militare di professione Berufsmilitärpilot Praticien d'exploitation Praticante

d'esercizio Betriebspraktikant Premier capitaine Primo capitano Oberkapitän Premier secrétaire d'ambassade Primo segretario di ambasciata Erster Botschaftssekretär Monteuse Montatrice Monteurin Monteuse de voies Montatrice di binari Gleismonteurin Monteuse spécialiste Montatrice specialista Spezialmonteurin Officier spécialiste Ufficiale specialista Fachoffizierin Opératrice de centrale Opératrice di centrale Zentralenoperatrice Opératrice technique Opératrice tecnica Technische Opératrice Ouvrière spécialiste Artigiana specialista Spezialhandwerkerin Palefrenière Palafreniera Pferdepflegerin Palefrenière-chef Capo palafreniera Chefpferdepflegerin Palefrenière-infirmière Palafreniera infermiera Pferdekrankenpflegerin Palefrenière-infirmière-chef Capo palafreniera infermiera Chefpferdekrankenpflegerin Praticienne d'exploitation Praticante d'esercizio Betriebspraktikantin Première capitaine Prima capitana Oberkapitänin Première secrétaire d'ambassade Prima segretaria di ambasciata Erste Botschaftssekretärin 1401

Préposé aux instructions pénales Preposto alle inchieste penali Untersuchungsbeamter Président d'une section des recours Presidente di una sezione dei ricorsi Vorsitzender eines Beschwerdedienstes Procureur général de la Confédération Procuratore generale della Confederazione Bundesanwalt Receveur de douane Ricevitore doganale Zolleinnehmer Réviseur Revisore Revisor Secrétaire Segretario Sekretär Secrétaire consulaire Segretario di consolato Konsultssekretär Secrétaire d'administration Segretario amministrativo Verwaltungssekretär Secrétaire d'exploitation Segretario d'esercizio Betriebssekretär Secrétaire d'exploitation (FC) Segretario d'esercizio (FQ) Betriebssekretär (KNW) Secrétaire de tribunal Segretario del tribunale Gerichtssekretär Secrétaire des commissions de gestion des Chambres fédérales Segretario delle Commissioni di gestione delle Camere federali Sekretär der Geschäftsprüfungskommissionen der eidgenössischen Räte Secrétaire des commissions des finances et de la délégation des finances des Chambres fédérales Segretario delle Commissioni delle finanze e della Delegazione delle finanze delle Camere federali Sekretär der Finanzkommissionen und der Finanzdelegation der eidgenössischen Räte Secrétaire général Segretario generale Generalsekretär Préposée aux instructions pénales Preposta alle inchieste penali Untersuchungsbeamtin Présidente d'une section des recours Presidente di una sezione dei ricorsi Vorsitzende eines Beschwerdedienstes Procureure générale de la Confédération Procuratrice generale della Confederazione Bundesanwältin Receveuse de douane Ricevitrice doganale Zolleinnehmerin Réviseuse Revisore Revisorin Secrétaire Segretaria Sekretärin Secrétaire consulaire Segretaria di consolato Konsultssekretärin Secrétaire d'administration Segretaria amministrativa Verwaltungssekretärin Secrétaire d'exploitation Segretaria d'esercizio Betriebssekretärin Secrétaire d'exploitation (FC) Segretaria d'esercizio (FQ) Betriebssekretärin (KNW) Secrétaire de tribunal Segretaria del tribunale Gerichtssekretärin Secrétaire des commissions de gestion des Chambres fédérales Segretario delle Commissioni di gestione delle Camere federali Sekretärin der Geschäftsprüfungskommissionen der eidgenössischen Räte Secrétaire des commissions des finances et de la délégation des finances des Chambres fédérales Segretario delle Commissioni delle finanze e della Delegazione delle finanze delle Camere federali Sekretärin der Finanzkommissionen und der Finanzdelegation der eidgenössischen Räte Secrétaire générale Segretaria generale Generalsekretärin 1402

Secrétaire général d'une EPF Segretario generale di un PF Generalsekretär einer ETH Secrétaire général de l'Assemblée fédérale Segretario generale dell'Assemblea federale Generalsekretär der Bundesversammlung Secrétaire général du Conseil des EPF Segretario generale del Consiglio dei PF Generalsekretär Schweiz. Schulrat Secrétaire général

suppléant Segretario generale supplente Stellvertretender Generalsekretär Secrétaire TED  
Segretario EED Sekretär EDV Secrétaire-bibliothécaire Segretario bibliotecario  
Bibliothekssekretär Sous-directeur Vicedirettore Vizedirektor Spécialiste d'exploitation  
Specialista d'esercizio Betriebsfachmann Spécialiste d'ouvrages militaires Specialista di  
opere militari Spezialist militärische Anlagen Spécialiste des télécommunications Specialista  
delle telecomunicazioni Fernmeldespezialist Statisticien Statistico Statistiker Substitut du  
procureur général ou de la procureure générale et chef du service juridique Sostituto del  
procuratore o della procuratrice generale e capo del servizio giuridico Substitut des  
Bundesanwalts oder der Bundesanwältin und Chef des Rechtsdienstes Suppléant de  
l'administrateur ou de l'administratrice aux marchandises Sostituto dell'amministratore o  
dell'amministratrice delle merci Stellvertreter des Güterverwalters oder der  
Güterverwalterin Suppléant de l'inspecteur ou de l'inspectrice de douane Sostituto  
dell'ispettore o dell'ispettrice doganale Stellvertreter des Zollinspektors oder der  
Zollinspektorin Secrétaire générale d'une EPF Segretaria generale di un PF  
Generalsekretärin einer ETH Secrétaire générale de l'Assemblée fédérale Segretario  
generale dell'Assemblea federale Generalsekretärin der Bundesversammlung Secrétaire  
générale du Conseil des EPF Segretaria generale del Consiglio dei PF Generalsekretärin  
Schweiz. Schulrat Secrétaire générale suppléante Segretaria generale supplente  
Stellvertretende Generalsekretärin Secrétaire TED Segretaria EED Sekretärin EDV  
Secrétaire-bibliothécaire Segretaria bibliotecaria Bibliothekssekretärin Sous-directrice  
Vicedirettrice Vizedirektorin Spécialiste d'exploitation Specialista d'esercizio  
Betriebsfachfrau Spécialiste des télécommunications Specialista delle telecomunicazioni  
Fernmeldespezialistin Statisticienne Statistico Statistikerin Substitut du procureur général  
ou de la procureure générale et chef du service juridique Sostituta del procuratore o della  
procuratrice generale e capo del servizio giuridico Substitutin des Bundesanwalts oder der  
Bundesanwältin und Chefin des Rechtsdienstes Suppléante de l'administrateur ou de  
l'administratrice aux marchandises Sostituta dell'amministratore o dell'amministratrice delle  
merci Stellvertreterin des Güterverwalters oder der Güterverwalterin Suppléante de  
l'inspecteur ou de l'inspectrice de douane Sostituta dell'ispettore o dell'ispettrice doganale  
Stellvertreterin des Zollinspektors oder der Zollinspektorin L^T\J

Suppléant de l'inspecteur ou de l'inspectrice du corps des gardes- frontière Sostituto  
dell'ispettore o dell'ispettrice delle guardie di confine Stellvertreter des  
Grenzwachtinspektors oder der Grenzwachtinspektorin Suppléant de l'inspecteur ou de  
l'inspectrice de dépôt Sostituto dell'ispettore o dell'ispettrice di deposito Stellvertreter des  
Depotinspektors oder der Depotinspektorin Suppléant de l'inspecteur ou de l'inspectrice de  
gare Sostituto dell'ispettore o dell'ispettrice di stazione principale Stellvertreter des  
Bahnhofinspektors oder der Bahnhofinspektorin Suppléant du chef ou de la chef aux  
marchandises Sostituto del o della capo dell'ufficio merci Stellvertreter des Chefs oder der  
Chefin der Güterexpedition Suppléant du chef ou de la chef d'exploitation Sostituto del o  
della dirigente d'esercizio Stellvertreter des Betriebsleiters oder der Betriebsleiterin  
Suppléant du chef ou de la chef d'un atelier principal Sostituto del o della capo di  
un'officina principale Stellvertreter des Vorstandes oder der Vorsteherin einer  
Hauptwerkstätte Suppléant du chef ou de la chef d'usine Sostituto del o della capocentrale  
Stellvertreter des Kraftwerkmeisters oder der Kraftwerksmeisterin Suppléant du chef ou de  
la chef de dépôt Sostituto del o della capodeposito Stellvertreter des Depotchefs oder der  
Depotchefin Suppléant du chef ou de la chef de district Sostituto del o della capodistretto  
Stellvertreter des Bezirksmeisters oder der Bezirksmeisterin Suppléant du chef ou de la chef

de division principale Sostituto del o della capodivisione principale Stellvertreter des Hauptabteilungschefs oder der Hauptabteilungschefin Suppléante de l'inspecteur ou de l'inspectrice du corps des gardes- frontière Sostituta dell'ispettore o dell'ispettrice delle guardie di confine Stellvertreterin des Grenzwachtinspektors oder der Grenzwachtinspektorin Suppléante de l'inspecteur ou de l'inspectrice de dépôt Sostituta dell'ispettore o dell'ispettrice di deposito Stellvertreterin des Depotinspektors oder der Depotinspektorin Suppléante de l'inspecteur ou de l'inspectrice de gare Sostituta dell'ispettore o dell'ispettrice di stazione principale Stellvertreterin des Bahnhofinspektors oder der Bahnhofinspektorin Suppléante du chef ou de la chef aux marchandises Sostituta del o della capo dell'ufficio merci Stellvertreterin des Chefs oder der Chefin der Güterexpedition Suppléante du chef ou de la chef d'exploitation Sostituta del o della dirigente d'esercizio Stellvertreterin des Betriebsleiters oder der Betriebsleiterin Suppléante du chef ou de la chef d'un atelier principal Sostituta del o della capo di un'officina principale Stellvertreterin des Vorstandes oder der Vorsteherin einer Hauptwerkstätte Suppléante du chef ou de la chef d'usine Sostituta del o della capocentrale Stellvertreterin des Kraftwerkmeisters oder der Kraftwerkmeisterin Suppléante du chef ou de la chef de dépôt Sostituta del o della capodeposito Stellvertreterin des Depotchefs oder der Depotchefin Suppléante du chef ou de la chef de district Sostituta del o della capodistretto Stellvertreterin des Bezirksmeisters oder der Bezirksmeisterin Suppléante du chef ou de la chef de division principale Sostituta del o della capodivisione principale Stellvertreterin des Hauptabteilungschefs oder der Hauptabteilungschefin 1404

Suppléant du chef ou de la chef de gare Sostituto del o della capo di stazione principale Stellvertreter des Bahnhofvorstandes oder der Bahnhofvorsteherin Suppléant du chef ou de la chef de gare de triage Sostituto del o della capo di stazione di smistamento Stellvertreter des Rangierbahnhofvorstandes oder der Rangierbahnhofvorsteherin Suppléant du chef ou de la chef de poste Sostituto del o della capoposto Stellvertreter des Postenchefs oder der Postenchefin Suppléant du chef ou de la chef de service d'exploitation Sostituto del o della caposervizio d'esercizio Stellvertreter des Dienstchefs oder der Dienstchefin des Betriebs Suppléant du chef ou de la chef de station Sostituto del o della capostazione Stellvertreter des Stationsvorstandes oder der Stationsvorsteherin Suppléant du chef ou de la chef spécialiste Sostituto del o della capo specialista Stellvertreter des Fachmeisters oder der Fachmeisterin Suppléant du commandant d'un arrondissement ou d'une région de fortifications Sostituto del comandante di un circondario o di una regione di fortificazione Kommandant-Stellvertreter Festungskreis/-region Suppléant du commandant d'un secteur de fortifications Sostituto del comandante di un settore delle fortificazioni Kommandant-Stellvertreter Festungssektor Suppléant du directeur ou de la directrice des mensurations cadastrales Sostituto del direttore o della direttrice delle misurazioni catastali Stellvertreter des Vermessungsdirektors oder der Vermessungsdirektorin Suppléante du chef ou de la chef de gare Sostituta del o della capo di stazione principale Stellvertreterin des Bahnhofvorstandes oder der Bahnhofvorsteherin Suppléante du chef ou de la chef de gare de triage Sostituta del o della capo di stazione di smistamento Stellvertreterin des Rangierbahnhofvorstandes oder der Rangierbahnhofvorsteherin Suppléante du chef ou de la chef de poste Sostituta del o della capoposto Stellvertreterin des Postenchefs oder der Postenchefin Suppléante du chef ou de la chef de service d'exploitation Sostituta del o della caposervizio d'esercizio Stellvertreterin des Dienstchefs oder der Dienstchefin des Betriebs Suppléante du chef ou de la chef de station Sostituta del o della capostazione Stellvertreterin des Stationsvorstandes oder der Stationsvorsteherin Suppléante du chef ou

de la chef spécialiste Sostituta del o della capo specialista Stellvertreterin des Fachmeisters oder der Fachmeisterin Suppléante du directeur ou de la directrice des mensurations cadastrales Sostituta del direttore o della direttrice delle misurazioni catastali Stellvertreterin des Vermessungsdirektors oder der Vermessungsdirektorin 1405

Suppléant du directeur ou de la directrice des télécommunications Sostituto del direttore o della direttrice delle telecomunicazioni Stellvertretender Fernmeldedirektor Suppléant du directeur ou de la directrice d'arrondissement postal Sostituto del direttore o della direttrice di circondario postale Stellvertretender Kreispostdirektor Surveillant de l'équipe des câbles Sorvegliante del gruppo cavi Aufseher der Kabelgruppe Surveillant de manœuvre Dirigente di manovra Rangierdisponent Technicien Technico Techniker Technicien de douane Tecnico doganale Zolltechniker Technicien du contrôle des métaux précieux Tecnico del controllo dei metalli preziosi Edelmetalltechniker Technicien ET Technico ST Techniker TS Téléopérateur Teleoperatore Teleopérateur Traducteur Traduttore Übersetzer Trieur Smistatore Sortierer Troisième secrétaire d'ambassade Terzo segretario di ambasciata Dritter Botschaftssekretär Vice-chancelier Vicecancelliere Vizekanzler Vice-consul Viceconsole Vizekonsul Visiteur Verificateur Visiteur Suppléante du directeur ou de la directrice des télécommunications Sostituta del direttore o della direttrice delle telecomunicazioni Stellvertretende Fernmeldedirektorin Suppléante du directeur ou de la directrice d'arrondissement postal Sostituta del direttore o della direttrice di circondario postale Stellvertretende Kreispostdirektorin Surveillante de l'équipe des câbles Sorvegliante del gruppo cavi Aufseherin der Kabelgruppe Surveillante de manœuvre Dirigente di manovra Rangierdisponentin Technicienne Technico Technikerin Technicienne de douane Tecnico doganale Zolltechnikerin Technicienne du contrôle des métaux précieux Tecnico del controllo dei metalli preziosi Edelmetalltechnikerin Technicienne ET Technico ST Technikerin TS Téléopératrice Teleoperatrice Teleoperatrice Traductrice Traduttrice Übersetzerin Trieuse Smistatrice Sortiererin Troisième secrétaire d'ambassade Terza segretaria di ambasciata Dritte Botschaftssekretärin Vice-chancelière Vicecancelliere Vizekanzlerin Vice-consule Viceconsole Vizekonsulin Visiteuse Vérificatrice Visiteurin 33688 1406

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Message concernant la modification du statut des fonctionnaires et l'approbation de l'état des fonctions (Amélioration des traitements dès 1991) du 2 mai 1990 In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 1990 Année Anno Band 2 Volume Volume Heft 28 Cahier Numero Geschäftsnummer 90.031 Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 17.07.1990 Date Data Seite 1349-1406 Page Pagina Ref. No 10 106 236 Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert. Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses. Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.